

Compte rendu de séance

Séance du 5 Janvier 2017

L' an 2017 et le 5 Janvier à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué ,s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BAZIRE Jacques, le Maire.

Présents : M. BAZIRE Jacques, Maire.
Mmes HERVE Isabelle, LIBERAT Geneviève.
Mrs BELLON Loïc, BOURGEOLET Benoist, COLLET Géraud, COLLIN Sylvain, ROBERT Grégory.

Absents : Mrs DESCHAMPS-KLEIN Mathias, GUILLEMET Pascal.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 10
- Présents : 8

Date de la convocation : 20/12/2016

Date d'affichage : 31/01/2017

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture de Versailles
le : 31/01/2017

et publication ou notification
du :

A été nommé secrétaire : M. COLLIN Sylvain.

Objet des délibérations

SOMMAIRE

- CHOIX DES ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX DE L'ÉGLISE - 20170101
- APPROBATION DU PLHI - 20170102
- REFUS DU PLUI - 20170103
- ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS AU SIEED - 20170104

CHOIX DES ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX DE L'ÉGLISE réf : 20170101

Monsieur le Maire expose les éléments relatifs à l'appel d'offre "Restauration partielle de l'église Saint-Christophe". Les travaux de l'église sont répartis en trois lots.

Vu la grille d'analyses des offres pour le lot 1 "Maçonnerie",
Vu la grille d'analyses des offres pour le lot 2 "Vitreaux",
Vu la grille d'analyses des offres pour le lot 3 "Électricité",

Considérant l'analyse des offres par le maître d'oeuvre, Mme Micaux, ainsi que ses remarques,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote et décide :

- Lot 1 : Échafaudages Maçonnerie Pierre de taille
MPR - 8 Rue du Clos Reine - 78410 Aubergenville
pour un montant HT de 94 159.87 €

- Lot 2 : Vitraux
ATELIERS DUCHEMIN - 14 Avenue Georges Lafenestre - 75014 Paris
pour un montant HT de 67 514.85 €

- Lot 3 : Électricité
MAGNY ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE - 28 Hameau de la Butte - 78980 Bréval
pour un montant HT de 17 329.00 €

soit un montant total de travaux HT de 179 003.72 €

- de prévoir la somme au budget 2017.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte concernant ce marché.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

APPROBATION DU PLHI réf : 20170102

Vu le projet de Programme Local de l'Habitat 2016/2021 de la Communauté de Communes du Pays Houdanais,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Houdanais n°68/2016 relative au plan local de l'habitat intercommunal (PLHI),

Monsieur le Maire expose que le PLHI est établi pour une durée de 6 ans et a pour objectif de cadrer le développement de logements sur l'ensemble de la Communauté de Communes du Pays Houdanais. Il reprend les données des PADD des différentes communes.

Ce programme prévoit un total de 960 logements, principalement concentrés sur Houdan, Maulette, Orgerus et Septeuil.

Comme le Conseil Municipal l'avait voté, 15 logements sont prévus sur notre commune.

Considérant que le Conseil Municipal doit formuler son avis sur ce projet de PLHI,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve et adopte le projet de Programme Local de l'Habitat 2016/2021 de la CC Pays Houdanais.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

REFUS DU PLUI réf : 20170103

Monsieur le Maire expose que le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est une compétence obligatoire prise en charge par la CC Pays Houdanais à compter du 27 mars 2017 sauf si 25% des conseils municipaux représentant 20% de la population totale s'y opposent dans les 3 mois avant le 26 mars 2017.

Considérant qu'il apparaît particulièrement inopportun de transférer à un échelon intercommunal la compétence du droit de sols, qui permet aux communes et aux conseils municipaux de déterminer librement l'organisation de leur cadre de vie, en fonction des spécificités locales, d'objectifs particuliers, de préservation patrimoniale ou naturelle, et selon des formes urbaines qui peuvent différer d'une commune à l'autre.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal refuse que cette compétence soit inscrite à la CC Pays Houdanais et conserve donc cette compétence.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS AU SIEED **réf : 20170104**

Monsieur le Maire confirme que le SICTOMP a cessé son activité au 1er janvier 2017, la compétence Ordures Ménagères étant désormais du ressort de la CCPH. La collecte est assurée désormais par le SIEED OY pour lequel il est nécessaire d'avoir un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Vu l'arrêté n°2016222-0002 constatant le retrait de droit des communes de Flins-Sur-Seine, Aulnay-Sur-Mauldre et Nézel du Syndicat Intercommunal d'Évacuation et d'Élimination des déchets de l'Ouest Yvelines,

Vu l'arrêté n°2016354-0004 du 19/12/16 portant modification du périmètre du Syndicat Intercommunal d'Évacuation et d'Éliminations des Déchets de l'Ouest Yvelines (SIEED OY),

Considérant que le SIEED OY doit se réunir avant le 15/01/17 et que tous les délégués des intercommunalités adhérentes au 1er janvier 2017 aient été désignés au préalable,

Considérant que la CC Pays Houdanais doit procéder le 19/01/17 à la désignation des délégués de la CCPH au SIEED OY,

Il convient de nommer ce jour un délégué titulaire et un délégué suppléant au SIEED OY.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne deux délégués au SIEED OY à savoir :

- Monsieur Jacques BAZIRE, délégué titulaire,
- Monsieur Grégory ROBERT, délégué suppléant.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

QUESTIONS DIVERSES

• ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX

Les travaux d'enfouissement des réseaux sur la route Nationale seront programmés pour 2018. L'ensemble des intervenants a été reçu dernièrement en mairie afin de faire le point sur les travaux et les différentes subventions.

Les travaux s'effectueront en deux tranches. Une première partie sera effectuée entre l'entrée côté Mesnil-Simon jusqu'à hauteur de l'ancien café. L'autre sera ensuite effectuée jusqu'à la sortie de village direction Longnes.

• DÉMÉNAGEMENT DE L'ÉGLISE

Afin que les travaux se déroulent normalement, il faudra déménager le mobilier de l'église. Cela sera probablement effectué un samedi matin début février.

- LOCAL TECHNIQUE

Plantations de haies de charmilles prévues en février.

- REPAS DES ANCIENS - 5 FÉVRIER 2017

Le repas des anciens est programmé le dimanche 5 février 2017 et aura lieu dans les locaux de la cantine scolaire prêtés pour l'occasion par le SIVOS.

- COLIS DE NOËL

Quelques jours avant Noël, les colis ont été distribués à nos anciens. Nous avons reçu les remerciements de Messieurs et Mesdames BOULLAND, VALO et MANSON accompagnés de leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

- REFONTE DES LISTES ÉLECTORALES

Comme demandé par l'INSEE, une refonte de la liste électorale a été effectuée. Soixante courriers ont été envoyés en recommandé avec accusé de réception. Seules 8 personnes ont demandé leur maintien sur les listes électorales de notre commune.

Plusieurs inscriptions ont par ailleurs été effectuées lors de la permanence du 31 décembre 2016

- INFORMATIONS DIVERSES

Le recensement de notre commune aura lieu au cours des prochaines semaines. Béatrice Dubois, notre ancienne secrétaire de mairie sera l'agent recenseur. Elle passera dans toutes les habitations pour remettre les documents. Un point a été fait dans le bulletin municipal et sur le site internet communal. Le marquage au sol et l'investissement dans des panneaux de signalisation sont à prévoir. Le bulletin municipal est en cours d'impression et sera distribué prochainement.

TOUR DE TABLE

S. COLLIN

Il constate des baisses de pression de l'eau courante. Cela est peut-être dû à des travaux effectués sur le réseau par le Syndicat des Eaux.

Demande s'il est possible de réaliser l'ossature du M. Carnaval durant les vacances de février car le Carnaval de printemps de l'ASLM interviendra rapidement ensuite (programmé le samedi 25 mars).

G. COLLET

Un courrier a été envoyé pour la réintégration d'un ancien membre du personnel du SIVOS sur un poste d'animation. Aucune réponse n'a encore été donnée à ce jour. Une évolution des heures est toutefois à prévoir au cours des mois à venir.

Séance levée à 22h35



En mairie, le 31/01/2017
Le Maire,
Jacques BAZIRE